

N° Djamena, le jeudi 6 Decembre 2007, depuis la maison (1)
d'arret surnommée par les detenus "Guantanamo"

Chers Amis de mon comite de soutien

Voilà, depuis le 4 Decembre, le juge en charge de
l'affaire dite de l'Arche de Zoé a cloture son
instruction et s'aprete à prononcer une procedure de
renvoi devant un tribunal.

Malgré vos actions de soutien, rien ne pourra désormais
l'empêcher.

Lorsque le president a declare "Quoi qu'ils aient fait
je voudrais les chercher", des voix se sont eleves
ici ou là bas pour denoncer l'ingerence et le
neo-colonialisme de la France et reclamer
l'indépendance de la justice.

Se me suis, très bien! La justice va operer, instruire
l'affaire et notre bonne foi sera mise en evidence.

En effet, le juge aiant à sa disposition tous les
elements pour se rendre compte que l'accusation
d'enlèvement d'enfants Tchadiens, était fantaisiste
et qu'au contraire ces enfants nous ont été confiés
definitivement par des chefs de village comme
des orphelins du DARFOUR.

Or ce qui interesse la justice Tchadienne, ce
n'est pas la recherche de la verité.

le qu'il lui a été demandé, c'est de punir,
de condamner, de venger l'Afrique des conséquences
de la colonisation, c'est de se payer "des blancs"!
L'instruction ne s'est faite qu'à charge et nos
preuves n'ont pas été prises en compte.
Toutefois des écrits sous forme d'attestations signées
et des enregistrements vidéos sont à décharge.
Une des pressions et des manipulations ont été
effectuées sur les témoins (certains sont introuvables
brusquement, d'autres se contredisent d'un jour à l'autre)
Des parents providentiels se manifestent, de faux
état civil et acte de naissance sont fabriqués
à la hâte, des regulations opérées - Tout s'achète!
Manifestement la justice prend ces décisions ailleurs
que dans un code de procédure judiciaire -
Où est alors son indépendance? A quoi sert un
procès dont la sentence est prononcée d'avance.
D'une façon ou d'une autre je ne me laisserai
pas condamner par cette justice là - Je veux
m'expliquer, me défendre, me justifier mais pas
me livrer à une parodie de justice -
Je ne laisserai pas des fonctionnaires zélés
décider de ma vie.

Puisque les autorités françaises laissent faire, pure
encourage la justice Tchadienne à me condamner,
puisque la vérité n'intéresse personne, et surtout
pas les médias pour qui seul le sensationnel
compte, que me reste-t-il comme espoir, comme
avenir ? Comment ne pas se sentir humilié,
déçu !

Faut-il que je tombe malade, que me fasse violence
qu'un drame survienne pour que les médias
puissent regarder les chaumières françaises: Soit !
Pauvres enfants ! Le plus probable, c'est qu'ils sont
sans doute des orphelins du Darfour, réfugiés
clandestins au Tchad après les massacres
perpetrés par un pouvoir soudanais dont on
connait depuis plus de 20 ans en quel respect
il tient ses populations.

Des parents éloignés ou adoptifs les ont recueillis;
les filles servent pour les tâches d'eau, de
bois, à la préparation des repas et à prendre
en charge les plus petits ou les plus vieux;
les garçons attendent de devenir de la chair
à canon

Que ce soit au Soudan d'où ils viennent ou
au Tchad où ils sont réfugiés, ces enfants
sont en danger et n'ont pas d'avenir

Les récents combats à l'Est du Tchad entre les forces gouvernementales et les rebelles, dont les bases arrière se situent au Darfour encouragés par le Soudan, montrent bien que pour ces enfants, l'insécurité, la misère, la dénutrition existent de part et d'autre de la frontière. Les camps de réfugiés qu'ils sont au Darfour ou à l'est du Tchad ont la bonne conscience de la communauté internationale.

Les ONG sont impuissantes, ranconnées, réduites aux soins de première urgence.

Les résolutions de l'ONU restent sans effet. Pourtant chacun de nous peut dénoncer cette situation, chacun peut faire entendre raison aux puissants de ce monde.

Si je n'ai d'autre alternative que de refuser la tête haute ce qui semble être maintenant inéluctable.

Se risque 5 à 20 ans de travaux forcés au Tchad. Si au terme du procès, je suis extradé en France cette condamnation fera l'objet d'une procédure d'appel par mes avocats. Il faudra alors attendre un nouveau procès, et faire de la détention provisoire pour une durée indéterminée quand on connaît la lenteur de la justice française.

des conditions de détention sont très mauvaises. Ici nous sommes des privilégiés. Nous mangeons encore à notre faim, nous ne sommes pas enrhumés. Je ne compte pas qu'il en soit ainsi en France. L'armée française nous a fourni pendant 3 semaines des rations alimentaires et des produits de première nécessité ainsi qu'une assistance médicale. Je leur rend hommage.

Depuis 3 semaines un restaurant a pris le relais. Évidemment ce revient à un coût: 2000 euros par mois pour 6 prisonniers. Nos familles ont été mise à contribution car les comptes de l'association ont été bloqués par la justice française à la demande de MAE.

Mon épouse étant sans ressource et n'ayant pas les moyens de subventionner ma subsistance, je vais donc considérablement diminuer mes besoins et soulager la collectivité.

Nous pouvions communiquer avec nos familles via le MAE, mais nous attendons depuis 3 semaines des colis et des courriers.

Où sont ils ?
Encore une fois, c'est un double jeu des autorités françaises qui font semblant de nous soutenir.

Le candidat Sarkozy avait promis que si la France
roboreait une immigration choisie et non plus
subie, la France redeviendrait une terre d'accueil
pour tous ceux qui souffrent dans le monde,
en particulier, les femmes et les enfants.
Qui en est-il ? Il a aussi déclaré qu'il
ferait tout ce qu'il a promis, lui !!!

Et bien M^r le président j'attends que vous respectiez
vos promesses.

M^r le D^r ROUCHNER pour lequel j'ai le plus
grand respect capitaliste, qui pour moi symbolise
l'action humanitaire et le droit d'ingérence,
a-t-il oublié qu'en son temps il a lui aussi
soustrait des enfants à la folie des hommes ?

M^{me} BANA YADI secrétaire ^{aux} droits de l'homme,
d'origine africaine, a-t-elle joué son rôle en
déclarant le lendemain de notre arrestation
qu'elle condamnait cette opération illégale !

Avait-elle déjà des preuves ? A-t-elle
respecté le droit à la présomption d'innocence

J'attends des réponses à toutes ces questions !
6 semaines de détention pour avoir voulu aider
des enfants en danger.

Bientôt 12 semaines que je suis séparé des miens,
moi qui en 15 ans n'ai jamais plus de 2 semaines de congé

ça suffit - Je vais abréger cela - (4)
Je vous remercie pour votre soutien et garde
espoir en la justice et une certaine humanité


Suzanne